



*Direction Générale des Services*

## Conseil municipal du 29 septembre 2023 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Madame Dominique QUEHEILLE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 27  
Nombre de votant-e-s : 31

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,  
Mme Chantal LECOMTE, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,  
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE
- M. Raymond VILLALBA donne pouvoir à M. Patrick NAVARRO
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ

### **Etaient absentes :**

- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

### **15 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : AVANCEMENT PAR LE BIAIS DE LA PROMOTION INTERNE**

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités de service, de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste), même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Les décisions prises par Monsieur le Maire concernant les propositions d'avancement du personnel, inscrites au tableau d'avancement pour la promotion interne 2023 ont reçu un seul avis favorable du Président du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.

Vu les Lignes Directrices de Gestion,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion en date du 29 juin 2023,

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la vacance d'un emploi d'agent de maîtrise, à temps complet,

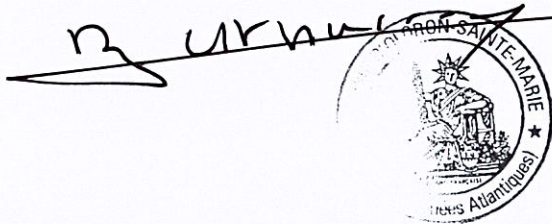
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **NOMME** un agent de maîtrise à temps complet sur un emploi permanent vacant au tableau des effectifs pour exercer les missions de responsable d'équipe au sein du service Cadre de vie,
- **MODIFIE** le tableau des emplois à compter du 1er octobre 2023,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé, au budget, chapitre 012.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 septembre 2023.  
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 03/10/2023



Bernard UTHURRY

